

## BULLETIN D'INSCRIPTION

# STAGE D'AUTONOMIE LES PLANTES SAUVAGES ET SAVOIRS FAIRE 2021 Du jeudi 4 au Dimanche 7 novembre 2021

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

TÉLÉPHONE (Portable de préférence) .....

ADRESSE MAIL en majuscule : .....

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE ( nom et téléphone ):

.....  
RÉGIME PARTICULIER ( allergies, végétarien etc ).....

En quelques mots, quelles sont vos principales attentes vis à vis du stage ? : .....

A ..... le .....

Signature

A compléter et à envoyer :

- par courrier à : Semeurs d'escampette 825 chemin Collet 42510 Bussières, avec vos 60 € d'arrhes à L'ordre de G'reine des prés\*.

- par mail, envoi du RIB sur simple demande.

*Vous recevrez sous 15 jours toutes les informations nécessaires pour vous organiser au mieux.*

*Une fois finalisée, la liste des participants sera partagée pour favoriser le co-voiturage.*

*CGV : Règlement : le solde du stage (290 €) devra être réglé le premier jour du stage. Vous pouvez faire jusqu'à 4 chèques qui seront encaissés mensuellement.*

*Les places sont limitées à 14, en deçà de 9 participants le stage pourrait être annulé.*

*En cas d'annulation de notre part : les arrhes vous seront remboursés.*

*En cas d'annulation de votre part : les arrhes vous seront remboursés dans les cas de forces majeures suivantes (sur justificatif) : décès d'un proche, invalidité temporaire ou définitive, hospitalisation non programmée.*

*Les arrhes seront également remboursés*

- pour des annulations 15 jours minimum avant le premier jour de stage soit avant le 24 octobre 2020
- si le stagiaire trouve un remplaçant.
- et en cas d'arrêt préfectoral lié au contexte Covid.

*\*Semeurs d'Escampette et Cueille et Croque sont membres de G'reine des prés, collectif rassemblant des producteurs et cueilleurs de plantes médicinales et des animateurs plantes sauvages sur le territoire des monts du Beaujolais, lyonnais, montagne du matin et pays de Tarare. [greinedesprés.fr](http://greinedesprés.fr)*

*Les 2 structures sont couvertes par une responsabilité civile professionnelle.*